Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 064-216401893-20260924-DEL_67_2026-DE

COMMUNE DE CIBOURE
Département des
Pyrénées Atlantiques

Délibération n° 67/2026

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026 A 18H30 A LA MAIRIE

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 26

Date de la convocation du conseil municipal :
le 18 septembre 2026

Le conseil municipal de la commune de CIBOURE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.
Sous la présidence de M. Eneko ALDANA-DOUAT, maire.

PRESENTS : Eneko ALDANA-DOUAT, maire, Leire LARRASA, Emilie DUTOYA, Jean-Michel DIRASSAR, Muskoa ARIZMENDI. Jean-Pierre LEHMAN, Julie BERGARA, Frédéric VAILLANT, Graziella IRIGOYEN, Pierre BOLOGNE, Maite SANSEBASTIAN, Florence CREPIN, Beñat BILLEREAU, Jean-Baptiste YRIARTE, Sabrina BERROUET, Marion DUPRAT, Benjamin DRAY, Sylvain RUIZ, Eneko SUSPERREGUI-ETCHEPARE, Dominique NOUHAUD, Françoise ALBISTUR-DUVERT, Thierry PAILHES, Jean-Louis POULOU, Vincent FAGET, Pantxika HACALA
ABSENTE : Livia LAZCANOTEGUI
PROCURATIONS : Antton BILLIOTTE à Leire LARRASA, Peio DUFAU à Eneko ALDANA-DOUAT, Marie-Louise LECUONA-AUGER à Graziella IRIGOYEN
M. SUSPERREGUI-ETCHEPARE est désigné secrétaire de séance.

67) CONVENTION 2026-2028 AVEC LE CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE) LITTORAL BASQUE

Le centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) littoral basque propose un accompagnement de la commune dans des actions en matière de transition écologique :

- suivi naturaliste de valorisation du patrimoine naturel communal,
- éducation à l'environnement dans les établissements scolaires et centre de loisirs,
- accompagnement de la commune par des actions de sensibilisation théorique des agents et des élus,
- actions de prévention pour le grand public (stands d'information, sorties nature, conférences…).

Une convention avait été signée pour la période 2023-2025.

Il est proposé de renouveler cette convention de partenariat définissant les modalités de cet accompagnement pour une période de 3 ans.

Pour l'année 2026, le plan d'actions prévoit 16 demi-journées d'intervention pour un montant de 3.520 €.

Suite à cet exposé, après avis de la commission environnement du 8 septembre 2026 et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat 2026-2028 avec l'association Littoral basque – Euskal Itsasbazterra (CPIE littoral basque),
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer cette convention ainsi que tous les documents afférents.

Jean-Pierre Lehman et Marion Duprat ne prennent pas part au vote

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le secrétaire de séance,
Eneko SUSPERREGUI-ETCHEPARE

Le maire,
Eneko ALDANA-DOUAT